



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Judi 4 octobre 2018, à 15 heures

New York

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 5 de l'ordre du jour

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter une chaleureuse et sincère bienvenue à toutes les délégations participant aux délibérations de la Première Commission à la soixante-treizième session. Je souhaite également saisir cette occasion pour remercier très sincèrement tous les États Membres pour le privilège et la distinction qu'ils ont accordés à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence de cette très importante Commission. Je suis en effet honoré et profondément redevable à tous les membres de la Commission pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je tiens à assurer toutes les délégations que je ferai de mon mieux pour m'acquitter de mes responsabilités de manière à ce que nos travaux soient menés avec efficacité et que nos efforts soient couronnés de succès. J'espère que nos délibérations seront guidées par un esprit de consensus et de compréhension.

Avant d'en venir aux questions à l'examen, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres de la Commission en adressant mes félicitations à l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de

l'Iraq, pour l'efficacité et l'habileté dont il a fait montre en dirigeant les débats de la Première Commission à la soixante-douzième session. Je tiens également à rendre hommage aux autres membres sortants du Bureau qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès de la présente session.

Avant de poursuivre, je rappelle aux délégations que la Commission doit pourvoir à deux autres postes de vice-président. Les membres se souviendront que lors de l'élection des membres du Bureau de la soixante-treizième session, le 5 juin (voir A/C.1/72/PV.29), les candidatures des vice-présidents du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États étaient en instance. J'ai le plaisir d'informer la Commission que le Groupe des États d'Afrique a présenté la candidature de M. Noël Diarra, du Mali, et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a présenté la candidature de M. José Ataíde Amaral, du Portugal, à ces deux postes. Aucune autre candidature n'ayant été présentée, puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M. Noël Diarra, du Mali, et M. José Ataíde Amaral, du Portugal, Vice-Présidents de la Première Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite chaleureusement M. Noël Diarra et M. José Ataíde Amaral de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-30774(F)



Document adapté

Merci de recycler



leur élection. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux, ainsi qu'avec la Vice-Présidente M^{me} Marissa Edwards, du Guyana, et avec la Rapporteuse, M^{me} Muna Zawani Md Idris, du Brunei Darussalam. J'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de ces dernières semaines, nous avons mis en place une approche collégiale et professionnelle solide de notre travail, ce qui est certainement de bon augure pour la présente session de la Commission. Je tiens également à saluer l'appui très professionnel et amical du Secrétariat, en particulier du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission est saisie du document A/C.1/73/1, qui contient les 19 points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission par l'Assemblée générale à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre. La Commission est également saisie des documents A/C.1/73/CRP.1, A/C.1/73/CRP.2 et A/C.1/73/CRP.3, qui contiennent respectivement le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2018, le projet de calendrier indicatif pour un débat structuré sur des points spécifiques conformément à l'approche thématique adoptée pour l'examen des points relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale, et le projet de décision proposé par la délégation du Brésil intitulé « Participation à l'Échange de vues avec la Haute-Représentante et d'autres hauts responsables ».

Avant d'examiner ces documents l'un après l'autre, je voudrais, avec l'indulgence de la Commission, faire quelques observations relatives à la procédure concernant le déroulement des travaux de la Commission. J'appelle également l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, qui figurent dans le rapport du Bureau publié sous la cote A/73/250.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, j'entends, avec la coopération et l'appui des membres, débiter nos séances à 10 heures et 15 heures précises. De même, je lèverai les séances à 13 heures et 18 heures précises. Je demande instamment à tous les orateurs, en particulier aux trois premiers orateurs inscrits sur la liste pour une séance donnée, de bien vouloir être présents dans la salle à l'heure dite. À cet égard, j'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort tout particulier pendant

la présente session pour permettre à la Commission de maintenir, voire d'améliorer, ses résultats en matière d'utilisation des services de conférence.

Je rappelle aux membres que l'Assemblée a décidé de poursuivre, à la présente session, la pratique consistant à lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour que le Président d'une grande commission puisse déclarer une séance plénière ouverte et permettre le déroulement du débat. L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu qu'une telle dérogation ne modifie en rien les dispositions des articles 67 et 108 du Règlement intérieur.

En ce qui concerne les explications de vote, les droits de réponse et les motions d'ordre, la Commission conduira ses travaux dans le strict respect de la décision 34/401, qui précise que les explications de vote sont limitées à 10 minutes. Par ailleurs, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale le 21 septembre, sur la recommandation du Bureau, la durée des motions d'ordre sera limitée à cinq minutes.

Pour en revenir à l'organisation des travaux de la Commission et aux questions qui lui ont été renvoyées, telles que contenues dans le document A/C.1/73/1, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur ce qui suit.

Premièrement, trois nouveaux alinéas ont été ajoutés à l'ordre du jour de la Commission, à savoir l'alinéa c) du point 99 de l'ordre du jour, intitulé « Nouvelles mesures concrètes pour prévenir une course aux armements dans l'espace », l'alinéa mm) du point 101 de l'ordre du jour, intitulé « Déclaration universelle pour la réalisation d'un monde sans armes nucléaires » et l'alinéa oo) du point 101 de l'ordre du jour, intitulé « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ». Ces alinéas sont le résultat des décisions prises par l'Assemblée à ses soixante-dixième et soixante-douzième sessions.

Deuxièmement, certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 92, portent sur la question dont traite le point 101, intitulé « Désarmement général et complet ». J'ai été informé que l'Assemblée devrait examiner le rapport de l'AIEA, le vendredi 9 novembre.

Troisièmement, le point 123 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », est renvoyé à la Première Commission afin que ses méthodes de travail puissent faire l'objet d'un débat, et que son programme de travail provisoire puisse faire l'objet d'un examen et d'une décision au cours de la prochaine session de la Commission, en 2019. À cet égard, la Commission est invitée à prendre connaissance d'une note du Secrétariat publiée sous la cote A/C.1/73/INF/4, qui met en exergue les dispositions de la résolution 72/313, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ».

Enfin, le point 137 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », est renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale. L'objectif est d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune information sur ce point.

Je vais maintenant donner quelques précisions concernant le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission, qui figurent dans le document A/C.1/73/CRP.1 dont la Commission est saisie, qui s'appuie sur la décision 72/516, du 4 décembre 2017. Comme indiqué dans le document A/C.1/73/CRP.1, la Première Commission débutera ses travaux de fond le lundi 8 octobre. Elle tiendra au total 27 séances consacrées aux questions de fond et devrait achever ses travaux le 9 novembre, comme approuvé par l'Assemblée générale.

Conformément à la pratique établie par la Commission et comme l'indique le projet de programme de travail de la présente session, les travaux de la Commission se dérouleront en trois phases. La première phase portera sur le débat général sur tous les points de l'ordre du jour. La deuxième phase consistera en un débat thématique sur des questions précises. La troisième phase sera consacrée à la prise de décision sur toutes les propositions de projet. Je vais revenir brièvement sur ce à quoi nous devrions nous attendre pour chacune des phases.

Le débat général sur tous les points de l'ordre du jour se déroulera du 8 au 17 octobre, pour un total de huit séances. Durant cette phase, le 16 octobre, la Commission procédera à son échange de vues annuel avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux projets de résolution et de décision adoptés par la Commission à ses précédentes sessions et sur la présentation des rapports. En

outre, au cours du débat général, la Présidente de l'Assemblée générale prendra la parole devant la Première Commission le lundi 8 octobre. À la fin du débat général, la Commission consacra la moitié d'une séance, soit 90 minutes, aux déclarations de représentants de la société civile, qui seront faites dans un cadre informel, après quoi les délégations pourront prendre la parole pour faire des observations et poser leurs questions aux orateurs.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour le débat général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Comme les années précédentes, l'inscription sur la liste des orateurs se fera via l'application de la Première Commission depuis le portail Web e-deleGATE. Je crois savoir qu'un nombre considérable de délégations se sont déjà inscrites sur la liste et j'invite celles qui ont l'intention de prendre la parole mais qui ne sont pas encore inscrites à le faire le plus rapidement possible. Comme indiqué dans le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le mardi 9 octobre, à 18 heures. Je rappelle également à toutes les délégations inscrites sur la liste évolutive que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole accordé pour les déclarations, à savoir huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de groupes de délégations. J'encourage les participants à respecter ces limites de temps afin de répondre aux préoccupations exprimées par les délégations au fil des ans à propos de la gestion du temps. À cet égard, les délégations dont les déclarations sont relativement longues sont invitées à en prononcer un résumé et à faire paraître le texte intégral de leur déclaration sur la plateforme PaperSmart.

La deuxième phase des travaux de la Commission portera sur le débat thématique consacré à des questions spécifiques et sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour de la Commission. Ce débat se tiendra du mercredi 17 octobre dans l'après-midi au mercredi 31 octobre, pour un total de 13 séances. À ce propos, je tiens à souligner que la Commission se réunira

toute la journée du mercredi 17 octobre, le débat général s'achevant le matin et les débats thématiques débutant l'après-midi. Conformément à la pratique établie de la Commission, les détails du programme de travail pour nos débats thématiques figurent dans le calendrier indicatif publié dans le document A/C.1/73/CRP.2.

Au cours de cette deuxième phase, la Commission examinera les domaines respectifs énumérés dans le calendrier et comprenant sept groupes sur lesquels elle axe traditionnellement ses efforts durant cette phase de ses travaux. Il s'agit des groupes suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité au niveau régional » et « Mécanisme de désarmement ». Pour chacun des sept groupes, nos travaux comprendront deux parties. La première débutera de façon officielle avec un invité ou un groupe d'invités, selon que de besoin, et sera suivie d'un débat officieux fondé sur des questions-réponses au cours duquel les délégations prenant la parole devront poser des questions concises au lieu de lire des déclarations. La deuxième partie sera une séance officieuse consacrée aux interventions des délégations, y compris la présentation des projets de résolution et de décision.

Je voudrais à présent aborder l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables sur « La situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement », qui doit avoir lieu le 17 octobre. Comme les délégations s'en souviendront, lors de la réunion d'information que j'ai tenue le 10 septembre, la raison d'être de la composition proposée du groupe de hauts responsables a été examinée et il a été proposé que le groupe soit composé des six hauts fonctionnaires suivants : la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, le Secrétaire général adjoint à la consolidation de la paix, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Directeur exécutif du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Il reste neuf sièges à attribuer.

Depuis cette réunion d'information, plusieurs délégations m'ont fait part de leurs réflexions à ce sujet. Étant donné la diversité des opinions et des points de vue qui me sont parvenus, j'ai demandé que le document A/C.1/73/CRP.2 soit publié sans aucune référence

à la composition du groupe. La délégation brésilienne a depuis lors déposé un projet de décision sur la participation à l'échange de vues de haut niveau, publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3 et dont la Commission est saisie aujourd'hui pour examen conjoint. J'ai également reçu des propositions de la part d'autres délégations, notamment une proposition de fond de la part du Mexique.

Compte tenu de la diversité des points de vue qui continuent d'être exprimés par les délégations sur cette question délicate et afin de trouver une solution durable concernant la liste des participants à l'échange de vues, j'ai l'intention de poursuivre les consultations avec les délégations intéressées et de faire figurer leurs points de vue dans un document officieux qui sera publié pendant la présente session de la Commission. Si nécessaire, des consultations seront organisées sur le document officieux pendant l'intersession, en vue de parvenir à une décision à plus long terme d'ici juin 2019.

Le document A/C.1/73/CRP.2 indique les tables rondes et les exposés qui auront lieu pendant le débat thématique. La Commission organisera des tables rondes au titre du groupe 6, « Désarmement et sécurité au niveau régional », et du groupe 7, « Mécanisme de désarmement », ainsi que des déclarations liminaires au titre des groupes 1 et 4. En raison du calendrier établi par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles mesures concrètes à prendre pour prévenir une course aux armements dans l'espace, ces exposés auront lieu le 18 octobre.

Il est rappelé aux délégations que la Commission se réunira toute la journée les 17, 22 et 29 octobre, conformément à son programme de travail. Le 25 octobre, la Commission organisera la traditionnelle cérémonie de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

La liste des orateurs pour le débat consacré aux questions thématiques sera ouverte le jeudi 11 octobre, via l'application e-Speaker de la Première Commission depuis le portail Web e-deleGATE. Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite d'inscription sur la liste des orateurs pour les débats thématiques est fixée au lundi 22 octobre à 18 heures, après quoi la liste sera close. Toutes les délégations souhaitant s'exprimer durant cette phase des travaux sont donc priées de bien vouloir faire tout leur possible pour s'inscrire sur la liste des orateurs avant la date limite. En outre, les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématique sont vivement encouragées à limiter leurs déclarations à cinq minutes, lorsqu'elles

s'expriment à titre national, et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe de pays. Avec l'assentiment de la Commission, j'entends appliquer fidèlement ces limites de temps afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais prévus. Je demande donc instamment à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant cette phase de nos travaux de bien vouloir préparer leurs déclarations en fonction des limites imparties.

La troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du jeudi 1^{er} novembre au jeudi 8 novembre, pour un total de cinq séances, l'ONU marquant la fête de Diwali le mercredi 7 novembre. Comme il en a été question lors de la réunion d'information, le 10 septembre, aucune réunion officielle de la Commission n'aura lieu pendant la fête de Diwali. Les membres sont priés de noter que la Commission s'efforcera de conclure ses travaux le jeudi 8 novembre, mais elle aura la possibilité de tenir une sixième séance, le 9 novembre, si nécessaire.

Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 18 octobre à midi. Le respect de ce délai laissera suffisamment de temps aux délégations pour d'éventuelles consultations, et garantira également la publication en temps voulu de l'ensemble des projets dans toutes les langues officielles. Les auteurs et coauteurs de projets de résolution ou de décision qui souhaitent organiser des consultations sur leurs projets voudront bien le faire le plus rapidement possible, afin de disposer de suffisamment de temps pour ces consultations. Les délégations qui ont besoin d'aide pour réserver des salles de conférence à cet égard sont priées de contacter le Secrétariat.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience de la Commission au fil des ans s'agissant de la nécessité de déterminer le plus tôt possible les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision dont est saisie la Commission, les auteurs et coauteurs qui organisent des consultations sur les projets de texte sont invités à s'adresser aux responsables du Secrétariat au sein du Bureau des affaires de désarmement et du Secrétariat de la Première Commission pour la marche à suivre. Une réunion d'information sur les incidences sur le budget-programme se tiendra immédiatement après la fin de la présente séance en présence de hauts fonctionnaires de l'ONU. J'encourage les délégations à participer activement à cette réunion.

Dans le même temps, je rappelle à toutes les délégations que, conformément au paragraphe 12 de la décision 34/401, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de tout projet de résolution ou de décision avant que l'Assemblée générale ne se prononce à ce sujet. Le Bureau de l'Assemblée générale a par ailleurs appelé l'attention de l'Assemblée sur les vues exprimées par le CCQAB en ce qui concerne l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/54/7. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution et de décision doit être évitée. Enfin, dernier point, il est rappelé aux délégations qu'elles peuvent consulter le document intitulé « Incidences sur le budget-programme : cadre réglementaire, procédure et pratique à l'intention des grandes commissions », qui a été élaboré par la Division du budget et que l'on peut consulter sur le site Web de la Première Commission. Il contient des informations très utiles aux délégations pour la préparation de leurs projets de texte.

Tous les projets déposés figureront dans un document de séance et seront répartis selon les sept groupes de questions que j'ai mentionnés. Ces projets seront publiés ultérieurement sous forme de documents « L », lesquels comporteront sur leur page de titre la liste des délégations inscrites comme auteurs du projet avant son dépôt au Secrétariat. Je rappelle aux délégations que le parrainage des projets de texte se fera à nouveau cette année sous forme électronique via l'application e-Sponsorship, depuis le portail e-deleGATE. La réunion d'information technique organisée aujourd'hui par le Secrétariat abordera également l'utilisation de cette application.

Au cours de la phase de prise de décisions, les travaux de la Commission continueront de s'appuyer sur les documents officieux que publiera le secrétariat avec la liste des textes des projets de résolution et de décision sur lesquels la Commission devra se prononcer chaque jour. Ces documents officieux seront révisés par le Secrétariat sur une base quotidienne aux fins de l'actualisation des projets prêts à être examinés à chacune des séances restantes. À ce sujet, je propose que la Commission maintienne la procédure suivie les années précédentes, selon laquelle les projets de résolution et de décision sont regroupés sous les différents groupes de questions que j'ai mentionnés.

Pendant cette même phase de prise de décisions, un projet de programme de travail et de calendrier

provisaires pour la soixante-quatorzième session sera publié en tant que document de séance et distribué pour examen par la Commission et suite à donner. Lorsque nous approcherons de la phase finale de nos travaux, de plus amples informations seront fournies sur la manière dont nous procéderons, avec notamment la note traditionnelle élaborée par le secrétariat au sujet des règles de base pour la prise de décisions sur les projets de résolution et de décision, disponible sur le portail e-deleGATE.

La liste des documents dont la Commission est saisie pour la présente session, y compris ceux déjà publiés ou à paraître, figure dans le document publié sous la cote A/C.1/73/INF/1. L'un des documents à paraître consiste en une liste de participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/73/INF/2. Le module pour la liste électronique des participants a été utilisé pour les listes des membres des grandes commissions et pour celle des délégations à la soixante-treizième session. Les coordonnateurs des missions permanentes devront soumettre les noms des participants en utilisant un formulaire en ligne et télécharger une copie scannée de la note verbale pertinente. Chaque Mission n'aura à présenter qu'une seule fois sa liste pour toutes les grandes commissions, ainsi que pour la liste des délégués à la soixante-treizième session.

Le Département de l'information publiera des communiqués de presse quotidiens sur les travaux de la Première Commission, qui seront mis en ligne sur le site Web des Nations Unies quelques heures après chaque séance.

La Commission va maintenant examiner le document A/C.1/73/CRP.1. Avant qu'elle ne se prononce sur le document A/C.1/73/CRP.1, je vais donner la parole aux délégations souhaitant faire des observations ou poser des questions sur les informations que je viens de fournir concernant l'organisation des travaux de la Commission pour la présente session.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'aimerais simplement poser une question avant que nous ne poursuivions. Le programme de travail proposé par la Commission me semble un peu flou. Nous sommes saisis d'un document dans lequel figure le programme de travail de la Première Commission pour la présente session. Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, de vos observations et d'avoir tenu compte des propositions avancées par ma délégation. J'aimerais cependant vous poser la question suivante : des consultations auront-elle lieu afin de déterminer la composition du groupe spécial, qui n'est pas arrêtée dans le document? Selon le programme de

travail, le groupe doit se réunir le 17 octobre. Quels en seront les membres? Des consultations sont-elles prévues avant le 17 octobre pour définir la liste des participants à l'échange de vues de haut niveau de cette année? Nous éprouvons quelque inquiétude, Monsieur le Président, étant donné votre insistance quant à la nécessité d'avoir des discussions continues sur cette question, peut-être jusqu'en mars 2019. Comme vous l'avez dit, ces discussions sont nécessaires et nous partageons votre avis. Mais la question de la liste des participants à l'échange de vues qui se tiendra le 17 octobre n'est toujours pas réglée.

Le Président (*parle en anglais*) : J'espère que nous déciderons aujourd'hui, de préférence par consensus, de la liste des participants à l'échange de vues de haut niveau qui se tiendra le 17 octobre. Si tel n'est pas le cas, il appartiendra aux membres de la Commission de décider si nous devons tenir des consultations. Lorsque j'ai évoqué des consultations sur la composition du groupe d'experts, je pensais à la composition des groupes d'experts pour les futures sessions et je me demandais si nous pourrions établir une règle claire à cet égard pour l'avenir. En ce qui concerne la liste des participants à l'échange de vues de haut niveau à la présente session, je m'appuierai sur les suggestions des États Membres. J'espère qu'ensemble, nous pourrions trouver une solution.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au programme de travail et au calendrier provisoires publiés sous la cote A/C.1/73/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/73/CRP.2, la Commission va tout d'abord examiner le projet de décision figurant dans le document A/C.1/73/CRP.3, conformément aux articles 130 et 131 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Avant que la Commission ne se prononce sur le projet de décision, je vais donner la parole aux délégations souhaitant faire des observations ou poser des questions.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à ce poste important. Vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation américaine.

Pour être précis, Monsieur le Président, demandez-vous à la Commission d'adopter par consensus le projet de décision A/C.1/73/CRP.3?

Le Président (*parle en anglais*) : Oui.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Malheureusement, ma délégation n'est pas en mesure, à ce stade, d'appuyer l'adoption par consensus du projet de décision. Nous croyons comprendre, Monsieur le Président, que vous souhaitez poursuivre des consultations sur la liste des responsables de haut niveau, de sorte que l'adoption aujourd'hui par consensus du projet de décision A/C.1/73/CRP.3 reviendrait à mettre la charrue devant les bœufs, la décision qui serait prise déterminant, au moins en partie, qui fera partie de la liste.

Peut-être devrions-nous, comme vous le suggérez, Monsieur le Président, poursuivre les consultations informelles pour tenter de parvenir à une solution de compromis et de dégager un consensus, conformément à une tradition de longue date de la Commission en matière de procédure. Nous devons tout faire pour aboutir à un consensus sur les questions de procédure dont la Commission est saisie. Cette tradition nous a bien réussi dans le passé. À ce stade, je crains que ma délégation ne puisse appuyer l'adoption par consensus du projet de décision. Nous sommes favorables à la poursuite de consultations informelles en vue de parvenir à un consensus sur la composition de la liste des responsables de haut niveau non seulement pour cette année, mais aussi pour les années à venir.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : Sachez, Monsieur le président, que vous pourrez compter sur le plein appui de la délégation australienne.

J'ai écouté avec attention les propos tenus par les délégations des États-Unis et du Mexique. Nous mesurons la complexité de la question. Au cours de la réunion préparatoire qui s'est tenue précédemment, l'Australie a souligné la nécessité de parvenir à des arrangements équitables sur cette question particulière. Nous sommes toujours de cet avis. La proposition que vous avez faite, Monsieur le Président, est une très bonne proposition, à savoir la tenue de consultations sur cette question particulière en vue de parvenir à une décision d'ici mars ou juin prochain et de publier un document officieux sur le sujet au cours de la présente session.

Nous estimons que cette procédure devrait être officialisée dans le projet de décision, comme le propose le Brésil dans le document A/C.1/73/CRP.3, afin que,

tout en prenant note de la participation cette année de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le projet planifie ou officialise également la marche à suivre, notamment la publication, à la suite des consultations qui auront lieu à la présente session, d'un document officieux en vue de prendre une décision pour mars ou juin de l'année prochaine. Je pense que cela serait conforme à la lettre du Représentant permanent du Brésil en date du 24 septembre 2018, qui indiquait :

« Nous restons à votre disposition pour engager des discussions sur d'éventuels arrangements susceptibles de déboucher sur une solution permanente de cette question à l'avenir, ainsi que pour ouvrir la voie à une décision de consensus sur la question à la présente session ».

Si cette démarche est adoptée, nous devons veiller à ce qu'elle soit reflétée dans la décision elle-même afin que nous sachions tous ce qu'il en sera. Cela répond peut-être à certaines des questions soulevées par la délégation qui a pris la parole avant moi.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection.

Comme la Commission le sait, au cours des quatre dernières années, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont fermement appuyé la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) en tant qu'intervenant à l'échange de vues entre la Haute-Représentante et d'autres hauts responsables sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, également appelé groupe de haut niveau, qui est traditionnellement organisé au début du débat thématique de la Première Commission à chaque session de la Première Commission. Tel fut le cas à la soixante-douzième session, en 2017, lorsque la Première Commission a approuvé par consensus le projet de décision A/C.1/73/CRP.3 pour que le Secrétaire général de l'OPANAL soit invité à participer à l'échange de vues de haut niveau (A/C.1/72/PV.5).

C'est donc avec beaucoup d'étonnement que, lors des consultations tenues le 10 septembre, nous avons appris qu'à l'issue de discussions avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, il n'était pas dans l'intention de la Commission d'inviter le Secrétaire général de l'OPANAL à participer à l'échange

de vues de haut niveau cette année. Depuis ces consultations, les États membres de l'OPANAL n'ont cessé, dans leurs demandes écrites au Président, de réitérer leur appui à la demande d'inviter le Secrétaire général de l'OPANAL, ainsi que leur espoir qu'il sera de nouveau invité à participer à la réunion d'ouverture, comme ce fut le cas l'année dernière.

Nous regrettons qu'un nombre limité d'États continuent de s'opposer à la participation du Secrétaire général de l'OPANAL, alors qu'il s'agit, selon nous, d'une question simple et directe. Bien que ces objections aient été formulées ces dernières années comme une position de principe contre la participation des organisations régionales au débat de haut niveau, il y a tout lieu de penser qu'elles découlent essentiellement d'un désaccord de fond avec le message délivré par l'OPANAL.

Par principe, nous ne pouvons accepter que ce message soit passé sous silence ou relégué au second plan. Nous rappelons que d'autres organisations régionales voient leur rôle particulier reconnu par le système des Nations Unies et sont régulièrement autorisées à s'exprimer sur des positions de premier plan portant sur des questions qui relèvent de leurs mandats respectifs. Nous ne voyons pas pourquoi l'OPANAL devrait être traitée comme une organisation de second rang dans ce débat. Nous rappelons également que l'OPANAL est un élément important du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, dont le rôle dépasse largement le cadre de la sécurité régionale. L'expérience de l'OPANAL a inspiré la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, qui comptent aujourd'hui 116 États, et son importance a été reconnue par le Secrétaire général dans son Programme de désarmement.

Nous rappelons en outre que les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes reconnaissent l'OPANAL en tant qu'organe spécialisé de la région dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, chargé régulièrement d'examiner, au nom de la région, des questions relevant de sa compétence. Nous avons pris note des scénarios proposés par le Bureau, comme nous l'avons indiqué par écrit au Président. Nous pensons que toute solution de rechange proposée par le Bureau conduirait à supprimer ou réduire la voix de l'OPANAL - une organisation qui, dans le domaine du désarmement mondial et de la non-prolifération, a un rôle important à jouer et représente les points de vue de 33 États membres.

Nous sommes prêts à envisager d'autres modalités d'organisation de la liste des responsables de haut niveau pour les futures sessions de la Première Commission. À cet égard, nous rappelons la proposition avancée par la délégation mexicaine, qui vise à rendre la liste des responsables de haut niveau plus ouvert et inclusif. Toutefois, nous pensons que le débat de cette année ne doit en aucun cas mettre un terme à la pratique inaugurée l'année dernière. Dans ces conditions, et conformément à la pratique suivie à la dernière session, notre délégation a déposé en Première Commission un projet de décision sur la question. Comme indiqué dans notre communication, ma délégation demande une décision immédiate sur notre projet de décision, tel qu'il figure dans le document A/C.1/73/CRP.3.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs restants, je demande aux membres de la Commission de bien vouloir s'abstenir de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Comme je l'ai indiqué dès le début, ma position en tant que Président est à 100 % celle d'un honnête courtier. La décision finale appartient à la Commission. Si j'étais le seul décisionnaire ici, je prendrais une décision et tout le monde serait content, mais la Commission appartient à tous ses membres et ce débat est le leur. Toutes ses décisions seront, espérons-le, fondées sur le consensus. Il n'est d'aucune utilité pour qui que ce soit de débiter la présente session avec des tensions si vives. Si nous nous querellons dès le premier jour, je crains que d'ici la fin de la session, nous nous retrouvions dans un bain de sang. Nous travaillons côte à côte - ici ou à Genève. La vie continue après cette session de la Première Commission. Je demande aux membres d'avoir cela présent à l'esprit.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je prends à nouveau la parole pour appuyer la demande faite par la délégation brésilienne, à savoir que nous prenions des mesures immédiates pour régler cette question. Le Mexique appuie fermement la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues de haut niveau sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, qui se tiendra pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, nonobstant toute discussion que nous pourrions avoir à l'avenir pour trouver la solution la plus durable et fondée sur un éventuel consensus.

L'OPANAL est la seule organisation de ce type, et les précédentes sessions de la Première Commission ont

déjà bénéficié de sa participation et de ses contributions permanentes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous regrettons que, pour des raisons qui nous échappent, de telles contributions aux travaux de fond de la Première Commission soient devenues une source de controverse et de problèmes de procédure. C'est pourquoi mon pays a avancé une proposition concernant l'échange de vues de haut niveau pour les sessions futures.

Comme vous, Monsieur le Président, il nous paraît très important d'éviter une telle controverse, mais l'échange de vues de haut niveau doit être une plateforme pluraliste permettant un échange dynamique de points de vue divergents. La liste des participants à cet échange de vues doit être multisectoriel et prendre en compte les voix provenant de l'intérieur et de l'extérieur de l'ONU afin que nos débats puissent s'enrichir. Les invitations faites aux participants à l'échange de vues peuvent être adressées de la manière la plus ouverte possible afin d'englober un large éventail d'intervenants. Les débats d'experts doivent également refléter les changements et les défis du XXI^e siècle et éclairer les travaux de la Première Commission. Nous espérons donc que les membres de la Première Commission appuieront cette démarche afin de dynamiser et de revitaliser l'échange de vues de haut niveau. Toutefois, je répète que, bien qu'une telle réflexion s'impose, nous devons arrêter la liste des participants pour la présente session. Je renouvelle l'appui du Mexique à une action immédiate sur la question de la participation de l'OPANAL.

M. Bourgel (Israël) (*parle en anglais*) : Nous appuyons pleinement les points de vue exprimés par les délégations de l'Australie et des États-Unis.

M^{me} Mac Loughlin (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour être bref, l'Argentine souhaite indiquer très clairement qu'elle appuie la proposition du Brésil d'inviter le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à participer à l'échange de vues de haut niveau. Nous aimerions également apporter notre soutien et participer activement aux consultations que vous tiendrez, Monsieur le Président, sur la question de la liste des participants aux futurs échanges de vues de haut niveau. Nous faisons nôtre la proposition du Mexique, que nous jugeons pertinente et qui permet la participation éventuelle d'autres organisations régionales à de futurs groupes. Nous tenons à dire très clairement que nous appuyons la proposition

visant la participation du Secrétaire général de l'OPANAL à l'échange de vues, et nous demandons qu'une solution de consensus, dans l'esprit qui nous guide ici en Première Commission, soit trouvée.

M^{me} Benítez Lima (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et celle des autres membres du Bureau.

Je voudrais simplement exprimer notre plein appui aux points de vue exprimés par le représentant du Brésil et par le Mexique et l'Argentine, et nous appuyons la demande du Brésil de prendre des mesures immédiates. Nous sommes surpris qu'une question en apparence si simple – inviter le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à participer à l'échange de vues de haut niveau – suscite une telle controverse. À cet égard, nous appuyons la position du Mexique selon laquelle les consultations ne doivent pas empêcher le règlement rapide de cette question avant le 17 octobre.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : Comme le Mexique, l'Australie apprécie le fait que les points de vue exprimés par un large éventail d'intervenants puissent être divergents. Je ne vois pas pourquoi le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), qui prend la parole chaque année devant le Groupe d'experts, participerait à nouveau à l'échange de vues de haut niveau. L'Australie avait suggéré que les groupes régionaux aient la possibilité de proposer chaque année, à tour de rôle, une organisation régionale. Par exemple, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pourrait être représenté cette année, par le biais de la participation de l'OPANAL, puis, l'année prochaine, un autre groupe régional aurait la possibilité de proposer une organisation régionale, et ainsi de suite, afin d'assurer la rotation des groupes régionaux. Cette démarche serait juste et équitable pour tous les groupes régionaux. On peut ne pas être d'accord avec les orateurs pour une année donnée, mais ainsi tout le monde aurait sa chance et le processus serait juste et équitable. Comme l'a souligné le représentant du Mexique, nous donnons la possibilité à un large éventail d'orateurs de participer à l'échange de vues de haut niveau, dans l'intérêt de tous.

Indépendamment de la proposition avancée par l'Australie, nous appuyons la proposition du Président. Nous vous avons suggéré, Monsieur le Président, dans

notre intervention précédente, que notre proposition soit officialisée et ajoutée, peut-être sous la forme d'un amendement oral, au projet de décision proposé par le Brésil. Notre proposition consiste à ajouter un deuxième paragraphe, dans lequel il serait demandé au Président de mener des consultations cette année sur d'éventuels arrangements futurs afin qu'un document officieux puisse être publié au cours de la présente session en vue de l'adoption d'une décision en mars ou juin 2019. Plus précisément, nous ne sommes pas opposés à ce que l'OPANAL prenne la parole cette année. Nous avons simplement dit que le plan d'action pour des sessions futures devrait être repris et officialisé afin qu'il puisse bénéficier d'un statut et soit reconnu. Cela me paraît aller dans le sens de la lettre adressée par le Représentant permanent du Brésil, dans laquelle il fait part de sa disposition à engager des discussions sur d'éventuelles dispositions en vue d'une solution permanente à cette question dans l'avenir. Rien de ce qui a été avancé par l'Australie n'est en contradiction avec les points de vue exprimés par la délégation du Brésil ou d'autres pays.

M^{me} Jarrot (France) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, et de vous souhaiter plein succès dans nos discussions futures. Vous avez naturellement tout notre soutien. Je tiens également à vous remercier pour votre créativité et les différentes idées que vous avez mises en avant aujourd'hui et précédemment. La question de la liste des participants à l'échange de vues de haut niveau est manifestement importante. Elle est importante en soi et va au-delà de la question précise soulevée par les délégations qui ont pris la parole avant moi. Cette question revient chaque année, mais pas seulement sur ce point en particulier touchant à l'organisation.

Si nous examinons la liste des participants de l'an dernier, nous constatons que certaines organisations n'en feront pas partie cette année. Le fait même que nous discutons de cette question démontre une fois de plus tout l'intérêt de prendre le temps de débattre et de nous consulter. Sur ce point, je voudrais me faire l'écho de tous les points soulevés par notre collègue australien, qu'il s'agisse de la proposition qu'il a faite tout à l'heure ou de la nécessité de vous appuyer dans votre démarche consistant à poursuivre des consultations sur de futurs arrangements. Il me paraît en effet important de tenir des consultations et de trouver une option qui concilie tous les points de vue, tels qu'exprimés jusqu'ici. Vous avez pour cela tout notre soutien.

M. Campbell (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens une fois encore, Monsieur le Président, à vous exprimer notre appui et nos félicitations pour votre élection.

Il s'agit de toute évidence d'un problème qui se pose chaque année ou, du moins, depuis quelques années. Cela suscite une certaine controverse. Afin que ce problème ne se pose pas à nouveau l'année prochaine – et il est évident que nous n'y sommes pas parvenus cette année – nous voudrions appuyer la proposition que vous avez faite, Monsieur le Président, et qui a été si éloquemment décrite par mon collègue australien, à savoir que la publication d'un document officieux figure en tant qu'amendement oral dans le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3, afin d'éviter que cette polémique ne se répète l'année prochaine.

M. Garrido (Chili) (*parle en espagnol*) : Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Je voudrais simplement soutenir la proposition avancée par le Brésil (A/C.1/73/CRP.3). Ma délégation a beaucoup de mal à comprendre la raison pour laquelle on s'oppose à la simple décision de permettre la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues de haut niveau, étant donné son rôle historique, son expérience, ses fonctions passées et présentes et sa connaissance des thèmes abordés dans l'échange de vues de haut niveau. Sa participation ne serait-elle pas pertinente, sans préjudice de nos discussions sur les futures dispositions pour la liste des participants? Sa composition ne devrait-elle pas être la plus ouverte possible? Les représentants de la société civile ne devraient-ils pas être invités à y participer?

Nous devrions avoir des discussions sur la liste future des participants, ce qui sera très important, intéressant et prendra du temps, parce que cela sera nécessaire et déterminera la manière dont la Commission fonctionnera à l'avenir. D'ici là, la question dont nous sommes saisis – la participation de l'OPANAL à l'échange de vues de haut niveau de cette année – doit être réglée. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la proposition du Brésil de prendre des mesures immédiates sur cette question et de prévoir suffisamment de temps pour des discussions approfondies sur de futurs arrangements.

M. Díaz Reina (Colombie) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection. Je vous souhaite plein succès en ce qui concerne la séance d'aujourd'hui. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation colombienne dans l'accomplissement de votre tâche.

Je voudrais exprimer mon soutien à la proposition avancée par le Brésil (A/C.1/73/CRP.3) et aux observations faites par mes collègues de la région. Nous avons eu plusieurs réunions sur cette question, et nous ne comprenons pas pourquoi la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'échange de vues de haut niveau présente autant de difficultés.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : À notre tour, nous vous adressons nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection. Nous espérons que vos efforts seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur le plein appui de notre délégation.

En ce qui concerne la question à l'examen, nous tenons à souligner que la délégation vénézuélienne appuie également la proposition du Brésil de se prononcer sur le projet de décision figurant dans le document A/C.1/73/CRP.3. Le représentant du Brésil a fait référence avec éloquence à la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues de haut niveau, qui doit se réunir le 17 octobre. Nous pensons que l'engagement de l'OPANAL en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaire est clair, comme en témoigne le fait qu'il existe depuis plus de 50 ans. C'est pourquoi nous pensons que le Secrétaire général de l'OPANAL doit participer à l'échange de vues de haut niveau, comme ce fut le cas l'année dernière. Nous soulignons à nouveau notre appui à la proposition avancée par le représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Que l'on me pardonne de prendre à nouveau la parole. Je crois que les mots employés par mon Représentant permanent ont été mal compris. Je vais donc rappeler ce qu'il a dit dans une lettre adressée au Président, à savoir :

« Nous restons à votre disposition pour engager des discussions sur d'éventuels

arrangements susceptibles de déboucher sur une solution permanente à cette question à l'avenir, ainsi que pour ouvrir la voie à une décision de consensus sur cette question à la présente session ».

Les discussions portent sur l'avenir et non sur le présent.

M. Zambrana Torrelío (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui de la Bolivie.

Je tiens à exprimer l'appui de ma délégation à la déclaration prononcée par la délégation du Brésil, qui a également été approuvée par d'autres délégations de ma région. Il nous paraît important que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes participe à l'échange de vues de haut niveau qui aura lieu le 17 octobre. Nous ne comprenons pas pourquoi l'on tente d'empêcher la participation à cet échange de vues du représentant d'une organisation régionale dont l'expérience pourrait éclairer nos débats en Première Commission. Aussi renouvelons-nous notre appui à la demande faite par la délégation brésilienne de prendre des mesures immédiates sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de toutes les félicitations et de l'appui qui m'ont été témoignés. Puis-je considérer que le soutien des membres peut aussi être interprété comme un appui à ma suggestion de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à une solution de consensus? Sinon les membres vont me tuer, mais je mourrai heureux en ayant reçu le plein appui de la Commission.

Je demande aux membres de la Commission d'avoir présent à l'esprit qu'il y a 20 minutes, ils auraient dû participer à une réunion d'information avec le Secrétariat. Je peux rester aussi longtemps que le Comité le souhaite, mais essayons d'avoir une séance plus organisée.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Comme les autres délégations, Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre élection. Ma délégation souhaite aussi vous exprimer tout son soutien dans la direction des travaux de la Commission.

Nous tenons également à nous associer à l'appel lancé par les délégations de notre région en faveur d'une suite à donner immédiatement par consensus sur le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3 et

proposé par le Brésil, où il est demandé que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires participe à l'échange de vues avec la Haute-Représentant pour les affaires de désarmement, prévu le 17 octobre. En même temps, nous invitons les délégations qui n'adhèrent pas au projet de décision de se joindre au consensus sur son adoption et de poursuivre les consultations et les discussions sur de futurs arrangements pour l'échange de vues de haut niveau, sur la base de la proposition faite par le Mexique et de toute autre proposition qui serait faite.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : Je reprends la parole uniquement parce que je ne suis pas sûr que la suggestion que j'ai faite ait été bien comprise.

Je me réjouis que nous nous prononcions immédiatement, à condition d'inclure la proposition utile du Président – à savoir que nous formalisons les futurs débats mentionnés dans la lettre du Brésil concernant le projet de décision figurant dans le document A/C.1/73/CRP.3. Je ne suis pas sûr qu'il y ait la moindre opposition à cette approche. Certains représentants ont indiqué qu'ils n'étaient pas sûrs de savoir pourquoi des pays étaient opposés à la participation de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'échange de vues. Nous n'y sommes pas opposés. Nous avons simplement suggéré que la proposition du Président pour les futurs débats et la publication d'un document officieux soit incluse dans le projet de décision, de telle sorte que nous soyons au fait non seulement des mesures qui seront prises quant aux participants de l'échange de vues de haut niveau pour cette année mais aussi de la procédure proposée pour garantir que les situations futures soient gérées d'une manière qui n'occupe pas inutilement le temps de la Commission. J'espère que c'est bien compris.

Le Président (*parle en anglais*) : Fixons une règle pour le débat de ce jour et toute autre situation similaire. Une délégation ne peut intervenir que deux fois. Autrement, nous aurons l'équivalent d'un débat télévisé. Si la Commission préfère faire autrement, qu'on me le fasse savoir et je m'y plierai. Les représentants de 193 pays sont présents ici aujourd'hui. Si 10 ou 20 représentants échangent des vues, c'est parfait pour les jeunes diplomates, qui peuvent prendre des notes et rendre compte des débats chez eux, mais ce n'est pas bon pour les travaux de la Commission.

Pour clarifier, la délégation australienne propose-t-elle un amendement oral?

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai suggéré que votre proposition, Monsieur le Président, soit incluse dans le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3 afin qu'elle prenne un tour formel pour que nous n'ayons pas à répéter cette discussion année après année. Je ne fais pas d'autre proposition que celle que vous avez faite vous-même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crains que nous ne devions avoir quelque chose d'écrit. J'ai quelque chose qui vient du Secrétariat. Je peux donner lecture de la proposition, mais je dois avoir confirmation. Une proposition écrite est toujours plus claire qu'une proposition orale. Le paragraphe à ajouter se lirait comme suit :

« Le Président conduira des consultations cette année au sujet de futurs arrangements relatifs aux participants de l'échange de vues de haut niveau, y compris un document officieux à publier cette année ».

Est-ce plus ou moins correct? Dans tous les cas, nous aurons besoin de cela par écrit. Dans l'intervalle, en attendant que les choses se précisent, poursuivons le déroulé de la liste des orateurs.

M. Soemirat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection. Je vous assure que notre délégation vous appuiera, et avec vous le Bureau, durant la présente session.

Nous avons écouté attentivement les membres sur cette question particulière. À ce stade, nous voulons mettre l'accent sur un principe en particulier. Nous réservons toujours le meilleur accueil aux contributions de toutes les parties prenantes dans leurs efforts visant à promouvoir le désarmement nucléaire en général, y compris, mais de façon non exhaustive, les représentants des organisations régionales et sous-régionales. Néanmoins, nous estimons que la Commission devrait essayer d'aller de l'avant sur la base d'un certain nombre de principes.

Premièrement, la Commission ne devrait pas tenter de retenir en otage un arrangement en vigueur – comme un fruit prêt à être cueilli – dont elle est déjà saisie, tel que le projet de décision contenu dans le document A/C.1/73/CRP.3, proposé par la délégation brésilienne, sur la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues de haut niveau qui doit se tenir le 17 octobre. Il

ressort clairement du projet de décision que la délégation brésilienne ne demande pas pour le Secrétaire général une invitation permanente à participer à de futures manifestations similaires.

Par conséquent, si c'est acceptable pour la présente session, la Commission peut simplement adopter le projet de décision, tout en restant ouverte à des dispositions plus claires à l'avenir, concernant par exemple un possible roulement entre les régions. Je pense que les membres d'autres régions aimeraient également inviter des organisations régionales à participer à de futures manifestations de haut niveau. Ma délégation juge donc que la question peut être abordée en deux temps. La Commission peut approuver la proposition pour la session courante, tout en travaillant, dans le cadre de consultations, sur la proposition tendant à établir un arrangement plus permanent pour l'avenir. Ma délégation est accommodante mais nous avons aussi besoin que vous nous montriez la voie, Monsieur le Président.

Pour terminer, Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au Secrétariat. Un vote est-il requis quand une seule délégation, par exemple, désapprouve un projet de décision dont la Commission est saisie?

M. Tituaña Matango (Équateur) (*parle en espagnol*) : Comme mes collègues, je profite de l'occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre élection. Vous avez le soutien de mon pays.

Nous souscrivons à la proposition faite par le Brésil. Nous espérons que la suite à donner immédiatement qui est demandée peut être approuvée par consensus. Nous sommes favorables à ce que la question soit examinée à l'avenir, comme l'a suggéré la délégation mexicaine. Nous espérons qu'une décision sera prise sur la suite qu'il est proposé de donner et, le cas échéant, nous sommes prêts à nous associer au consensus.

M^{me} García Gutiérrez (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, et vous souhaiter tout le succès possible dans vos travaux à la tête de la Commission. Vous avez tout le soutien de ma délégation dans ce processus.

Je tiens simplement à exprimer notre appui à la proposition faite par le Brésil et à l'adoption du projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3. Nous espérons une adoption par consensus dans l'esprit qui prévaut à la Commission, cela sans préjudice de toute consultation ou discussion que nous pourrions avoir à l'avenir sur la procédure de désignation des participants

de l'échange de vues de haut niveau, pour empêcher que nous ayons à nouveau cette discussion l'an prochain. J'affirme officiellement l'adhésion de ma délégation à la proposition faite par le Brésil.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ferai tout mon possible pour ne pas reprendre la parole cet après-midi, par déférence pour vous, Monsieur le Président.

Beaucoup a été dit et j'ai essayé d'écouter aussi attentivement que possible. Je dirai d'abord que notre délégation a la plus haute estime pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Nous sommes conscients de sa contribution historique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, raison pour laquelle, après avoir un peu examiné la question, l'an dernier, ma délégation a décidé d'acquiescer par principe et de permettre à l'OPANAL de s'exprimer à l'échange de vues de haut niveau, étant donné que, si je me souviens bien, l'an dernier marquait le cinquantième anniversaire de la fin de l'élaboration du Traité de Tlatelolco – le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous l'avons fait sur le fond, car nous soutenons l'OPANAL, mais aussi parce que l'an dernier, comme cette année, il planait la menace d'un vote sur des questions de procédure à la Commission.

Une tendance se dessine. Nous avons donné notre aval l'an dernier parce que nous ne voulions pas d'un vote, car je peux dire à la Commission, et à vous, Monsieur le Président, que je prédis que si la question doit faire l'objet d'un vote, le précédent que cela créera pour la Commission quant à ses méthodes de travail aura des conséquences désastreuses à l'avenir, en termes d'unité de la Commission quand il s'agira de rechercher des positions de consensus, non seulement sur la procédure mais aussi sur le fond. Ce sera le début de la fin, et c'est complètement inutile.

Personnellement, je comprends l'importance que l'Amérique latine et les Caraïbes accordent à l'OPANAL mais, très franchement, si une région peut imposer par la force de la majorité son opinion au sujet des participants à retenir pour l'échange de vues de haut niveau, alors en 2019 un autre groupe régional quelconque de la Commission peut faire exactement pareil en avançant exactement les mêmes arguments selon lesquels telle organisation est vitale, historique et importante pour telle région; nous voulons qu'elle participe à l'échange de vues de haut niveau, et donc nous

imposerons un vote à cette fin s'il le faut. Cela ne finira jamais si on emprunte cette voie.

J'appelle au consensus et au compromis. Ce serait la deuxième année d'affilée que l'OPANAL participerait à l'échange de vues et, ces dernières années, je crois que le Secrétaire général de l'Organisme faisait partie des experts et a pris la parole. Nous avons beaucoup entendu le Secrétaire général de l'OPANAL. Si nous décidons cette année des participants puis prévoyons, dans quelque document officieux ou proposition de compromis, c'est à voir, les possibles participants pour l'avenir, ceux d'entre nous à qui on demande de faire des compromis ne savent pas ce qu'ils obtiendront à l'issue du processus. Nous savons ce que nous obtenons au départ, et c'est que veulent nos collègues du Brésil. À la fin, par contre, notre délégation ne sait pas ce qu'elle obtiendra. Pour des raisons d'équité et de principe, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne manière de procéder. Je pense que nous devrions tout ramasser en une seule et même équation équitable à résoudre en même temps.

De même, au moins dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Vice-Président, notre collègue du Portugal, a envoyé une liste d'options pour cette année et pour l'avenir. Les deux listes étaient d'une certaine façon liées l'une à l'autre et l'on proposait un cadre. Les membres du Groupe ont été priés de répondre à notre collègue du Portugal pour lui communiquer leurs vues quant à ce qui fonctionnerait selon eux compte tenu de leurs intérêts nationaux. Les États-Unis ont communiqué leurs vues au Portugal, mais je crois que, le jour même, le Secrétariat a distribué le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3. Par conséquent, et sans vouloir manquer de respect à quiconque, j'estime que le processus de compromis et de consultation a apparemment été court-circuité, contourné. Nous avons l'impression que sous vos auspices, Monsieur le Président, les groupes régionaux étaient consultés dans le but de définir la marche à suivre et que les points de vue étaient pris en compte. Puis le document A/C.1/73/CRP.3 a été publié, et nous en sommes là.

En conclusion, nous sommes prêts à faire notre part pour contribuer à l'élaboration d'un accord-cadre sur la question, mais résoudre une partie de l'équation maintenant et laisser l'autre partie irrésolue et inconnue n'est pas une bonne base pour un compromis. Je suggère que nous poursuivions les consultations sous vos auspices, Monsieur le Président. Je pense que l'OPANAL a eu tout le temps nécessaire pour s'exprimer à l'échange de vues en 2017 et que nous devrions essayer

de préserver le statu quo concernant l'échange de vues de cette année puis voir pour 2019 et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : La liste contenant diverses propositions et solutions de substitution, que j'ai adressée à la Commission, a été distribuée à tous les membres dans l'objectif d'alimenter leur réflexion et de nous rapprocher d'une solution de compromis. L'amendement proposé par l'Australie est affiché à l'écran.

J'ai une question pour le représentant des États-Unis. Souhaite-t-il examiner le projet de décision contenu dans le document A/C.1/73/CRP.3 aujourd'hui avec l'amendement proposé? Différentes options se présentent à nous maintenant.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'avais promis que je ne reprendrai pas la parole mais c'est sur votre invitation, Monsieur le Président.

Je vois que l'amendement fait référence à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale et aux sessions ultérieures. Qu'en est-il de cette année? Ajoutons-nous ce qui est affiché à l'écran au projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3?

Le Président (*parle en anglais*) : L'idée est d'ajouter l'amendement à la fin du projet de décision déposé par le Brésil. La délégation australienne voudra bien me corriger si je me trompe.

Ai-je bien compris? L'amendement suggéré serait ajouté au projet de décision déposé par le Brésil?

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : J'étais justement en train d'en parler avec l'un de vos collègues, Monsieur le Président,. Une autre façon de procéder, pour ne pas perdre de temps et afin de permettre aux délégations de recevoir des instructions de leur capitale, pourrait consister à ce que la question soit examinée, peut-être lundi, au titre d'un projet de décision distinct. Nous pourrions séparer les deux et nous prononcer sur le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3 sous sa forme actuelle. Quoi qu'il en soit, si cela rassure les États Membres, l'essentiel est de prendre une décision officielle sur le projet de décision.

Je vous laisse décider, Monsieur le Président, de la meilleure façon de procéder, qu'il s'agisse de faciliter la prise de décision aujourd'hui ou, si les délégations ont besoin de recevoir des instructions durant le week-end, de faciliter cela et de prendre une décision dès lundi matin; cela me va bien aussi. Mais c'est à

vous que revient la conduite de nos travaux, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Brésil pour une motion d'ordre.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je ne suis pas le premier orateur à prendre trois fois la parole aujourd'hui, alors je crois avoir le droit de parler. À ma connaissance, ma délégation n'a pas demandé de vote; ce sont d'autres délégations qui l'ont fait. Nous avons simplement demandé que le texte figurant dans le document A/C.1/73/CRP.3 soit adopté par consensus.

Néanmoins, nous sommes prêts à accepter la proposition australienne. À condition que notre proposition soit acceptée par consensus, nous pouvons accepter la proposition australienne. Je ferai tout de même une observation personnelle : je ne pense pas que nous puissions écrire que la décision doit être prise par consensus. La Commission décide si un vote doit ou non reposer sur un consensus. Si la Commission est prête pour une solution, ma délégation peut accepter notre proposition telle qu'amendée par l'Australie. Je remercie l'Australie pour sa suggestion. J'ai des doutes quant à l'inclusion de l'expression « par consensus », mais le Secrétariat peut expliquer si les mots peuvent être mis par écrit.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en anglais*) : Je vais m'exprimer en anglais, pour gagner du temps. Je voulais dire moi aussi que les autres délégations ont eu le temps de parler des propositions avancées. Nous tenons ici un échange informel, et nous devons préserver le caractère interactif du débat. C'est pourquoi je prends à nouveau la parole.

Nous pouvons soutenir la proposition faite par l'Australie, en considérant que c'est un amendement à la proposition brésilienne (A/C.1/73/CRP.3), que nous allons accepter. Comme l'a dit le représentant du Brésil, nous ne voyons pas la nécessité d'inclure les termes « par consensus » dans le texte. Mais nous nous rendons compte que si nous utilisons ces mots nous pourrions inclure le mot « format » à côté du mot « composition », en rapport aux participants à l'échange de vues de haut niveau. Toutefois, c'est là aussi aux délégations de décider. Nous pensons également que nous sommes prêts à nous prononcer aujourd'hui car des informations sur la question ont été communiquées, et parce que nous sommes venus aux consultations de ce jour dans cet esprit. Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait reporter

cela à lundi. C'est tout ce que je voulais dire. Je m'excuse auprès de la délégation guatémaltèque.

M^{me} Estrada Girón (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Je vous assure que le Guatemala participera de manière constructive aux débats et aux travaux de la Commission.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, ma délégation tient également à appuyer la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues de haut niveau. Nous soutenons la proposition avancée par le Brésil (A/C.1/73/CRP.3), tout comme les autres États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous estimons qu'il est important que le Secrétaire général de l'OPANAL participe à l'échange de vues.

À cet égard, nous demandons qu'une décision soit prise immédiatement sur la question. Nous remercions aussi l'Australie de sa proposition, à laquelle nous souscrivons. Comme les représentants du Mexique et du Brésil l'ont mentionné, nous souhaitons vivement nous prononcer sur la question de l'OPANAL et prendre une décision sur la manière dont nous déterminerons la composition des futurs groupes d'experts.

M. Trejo Blanco (El Salvador) (*parle en espagnol*) : C'est la première fois que je prends la parole, Monsieur le Président. Je crois que vous m'avez oublié avant.

Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole, je me joins aux collègues pour vous féliciter de votre élection. Vous avez l'appui de ma délégation dans la direction des travaux de la Première Commission.

La délégation d'El Salvador soutient la proposition brésilienne (A/C.1/73/CRP.3) et fait écho aux sentiments des autres délégations de ma région. Nous notons que, par moments, la discussion peut être un peu inconfortable. Néanmoins, cela montre simplement qu'une décision doit être prise sur la procédure d'invitation à l'échange de vues et de définition des thèmes. Nous jugeons par conséquent qu'il faudra prendre à l'avenir une décision sur la manière d'organiser les échanges de vues et de choisir les intervenants. C'est pourquoi j'estime que nous pouvons appuyer la suggestion de l'Australie qui consiste à régler la question maintenant. Une fois encore, Monsieur le Président, vous avez le plein

appui de notre délégation dans vos efforts pour que les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je présente mes excuses au représentant d'El Salvador. J'ai été induit en erreur par le dispositif électronique, qui n'est pas très gentil avec moi aujourd'hui.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de même que les membres du Bureau, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission.

Concernant la proposition avancée par notre collègue australien, nous estimons qu'elle est parfaitement alignée sur la proposition de l'Indonésie. Nous pensons que la proposition devrait être indépendante. Nous aimerions discuter avec le représentant de l'Australie des préoccupations que nous avons au sujet de la proposition. Nous pouvons donc prendre une décision lundi.

Nous demandons que soit examiné le document A/C.1/73/CRP.3, en l'état, car l'amendement proposé par l'Australie contient des points qui soulèvent à nos yeux des questions quant aux consultations à tenir. Nous voudrions demander, par exemple, quelles délégations participeraient à ces consultations. Un examen plus étroit garantirait que les questions soient clairement posées et qu'il y soit apporté des réponses claires.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Je m'associe aux collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, et vous informer que nous avons toute confiance dans vos compétences et aptitudes. Nous vous assurons de notre plein soutien.

Je souligne que le Groupe des États arabes aurait préféré que les travaux de la Première Commission ne commencent pas par un vote de procédure sur une question qui ne devrait guère faire polémique, en particulier au vu du consensus international exprimé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité quant à l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires et aux contributions que de telles conventions apportent à la paix et à la sécurité internationales et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Il serait donc légitime de permettre aux directeurs et aux secrétaires généraux des organismes internationaux de participer à l'échange de vues de haut niveau à l'ONU.

À cet égard, nous avons deux options, qui ne sont pas contradictoires. Le projet de décision du Brésil,

publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3, prévoit une date précise pour la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'échange de vues de haut niveau. Il n'exclut pas la nécessité de négociations ou de consultations au sujet des réunions futures. Nous appelons par conséquent à ce que la proposition du Brésil soit adoptée par consensus, en attendant que la question en suspens soit examinée.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En ce qui concerne l'amendement proposé, il n'est pas nécessaire d'inclure l'expression « avec les délégations intéressées », car je pense que c'est une question qui intéresse toutes les délégations. Cela ne veut pas dire pour autant que nous en fassions un impératif.

Le Président (*parle en anglais*) : La proposition est bien sûr ouverte à examen et révision par les membres de la Commission, s'ils souhaitent la réviser.

M. Prieto (Pérou) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous avez l'appui de ma délégation, Monsieur, dans vos efforts et pour les décisions qui seront prises à la Première Commission.

Comme nos collègues des autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous adhérons à la proposition du Brésil (A/C.1/73/CRP.3). En même temps, toutefois, nous estimons que cette proposition n'exclut pas la tenue de futures consultations sur les travaux et la composition du groupe d'experts.

Nous avons également entendu les autres délégations aujourd'hui, et aucune d'elles n'a parlé de vote. Il n'y a aucun risque que nous mettions aux voix le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3. La demande initiale était que le projet de décision soit adopté par consensus. De même, aucune autre délégation n'a menacé de mettre cela aux voix. Néanmoins, l'idée d'un vote a été mentionnée par une délégation qui s'oppose à la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'échange de vues de haut niveau.

Si nous soutenons la proposition du Brésil, nous soutenons aussi celle qui a été faite par la délégation australienne. Peut-être la suggestion de l'Australie pourrait-elle être faire l'objet d'un autre projet de décision.

La proposition brésilienne pourrait rester en l'état et l'on pourrait se prononcer immédiatement à son sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Personne n'a demandé de vote aujourd'hui. C'est ce que j'ai compris de toutes les déclarations que nous avons entendues. En même temps, certains orateurs ont exprimé le souhait que de nouvelles consultations se tiennent sur le document A/C.1/73/CRP.3 et sur la composition du groupe d'experts en général. D'autre part, d'aucuns ont également dit vouloir que nous nous prononcions immédiatement sur le document A/C.1/73/CRP.3.

La proposition brésilienne bénéficie d'un appui, à la fois en l'état et telle qu'amendée par la proposition australienne. Même l'Ambassadeur brésilien, qui est présent parmi nous, a reconnu que la proposition australienne pourrait être acceptable pour son pays. Certains pays ont demandé qu'une décision soit prise maintenant, mais le Brésil a demandé une décision par consensus. D'autres pays ont expressément indiqué qu'ils n'étaient pas prêts à s'associer à un consensus aujourd'hui.

Il me semble que nous progressons et qu'il reste une bonne marge de bonne volonté. On m'a dit que, l'an dernier, la décision relative à la composition finale du groupe d'experts avait été adoptée à la 5^e séance plénière de la Commission. Nous n'en sommes qu'à notre première séance. On m'a également informé que la décision prise l'an dernier d'inviter le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) ne valait que pour l'an dernier et pas pour l'avenir. Cela signifie que, si nous ne parvenons pas à réunir un consensus – je ne suis que l'humble Président de la présente session, et c'est aux membres de la Commission de prendre une décision – ou à nous mettre d'accord sur une formule pour les quelques années qui viennent, nous risquons de débattre, au début de chaque session de la Première Commission et jusqu'au centenaire de l'ONU, de la question d'inviter ou non le Secrétaire général de l'OPANAL. D'ici là, dans 30 ans, l'OPANAL sera peut-être sous la houlette de son cinquième Secrétaire général.

Il est dans notre intérêt à tous de trouver un terrain d'entente. J'espère que nous pourrions réunir un consensus. Je reste à la disposition de la Commission.

C'est à la Commission de décider, mais je suggère personnellement de repousser cette discussion à lundi. Ceux qui ont fait savoir qu'ils avaient besoin d'instructions de leurs capitales et ne pouvaient donc pas

se prononcer maintenant auront le week-end pour trancher. Leurs capitales seront heureuses de voir que leurs missions à New York sont actives le week-end. Peut-être lundi nous apportera-t-il un surcroît de sagesse.

C'est un bon point de départ pour parvenir à un consensus. L'objectif est d'aboutir à une solution où tout le monde soit gagnant, et non qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus, car cela n'aide personne. Si une seule délégation – et même s'il y en a 10 – sur 193 se retrouve le dos au mur, cela ne fonctionnera pas, et nous n'aurons pas de consensus.

Il est dans notre intérêt de partir du bon pied. J'attends que la Commission me dise si elle souscrit à ma suggestion d'attendre jusqu'à lundi.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste dire que le projet de décision (A/C.1/73/CRP.3) est sur la table depuis une semaine, et que les membres ont donc eu le temps de consulter leurs capitales respectives. Nous acceptons l'amendement australien. Je propose que l'on demande à la Commission si elle approuve à la fois le projet de décision brésilien et l'amendement australien. Je pense que toutes les délégations sont d'accord avec l'amendement australien. Si tel n'est pas le cas, le Brésil demande que l'on se prononce immédiatement sur l'amendement, pour que la Commission puisse alors porter de nouveau son attention sur le projet de décision. Pourquoi ne pas demander si une quelconque délégation désapprouve le projet de décision déposé par le Brésil et l'amendement proposé par l'Australie?

Le Président (*parle en anglais*) : Certaines délégations ont indiqué qu'elles avaient besoin d'instructions de leurs capitales sur la question de savoir si l'amendement australien était acceptable ou non. Si leurs capitales respectives pouvaient faire savoir, dans la demi-heure qui reste, si elles acceptent l'amendement australien, ce serait encore mieux. Toutes les délégations sont-elles d'accord pour un texte unique basé sur le projet de décision A/C.1/73/CRP.3 déposé par le Brésil, tel que révisé par l'amendement proposé par l'Australie? Peut-être pourrait-on afficher l'amendement à l'écran pour que les membres puissent l'examiner.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je pense, Monsieur le Président, avoir été très clair quand j'ai déclaré que nous n'avions même pas lu le texte de l'amendement proposé. Il est à présent affiché à l'écran mais nous ne l'avons pas lu auparavant. Comment pouvez-vous espérer que nous envisagions

de l'adopter? Au départ, nous nous sommes dits prêts à examiner le projet de décision A/C.1/73/CRP.3, que nous appuyons. Nous sommes pour que le Secrétaire général de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes participe à l'échange de vues de haut niveau. Cependant, nous avons indiqué que nous préférons élaborer un texte distinct avec le représentant de l'Australie afin de mettre au point un autre projet de décision qui serait examiné lundi ou mardi. Ce projet de décision serait alors distribué à toutes les délégations dans les six langues. Vous avez sûrement conscience, Monsieur le Président, qu'il se fait tard maintenant dans la plupart des capitales.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai demandé à la Commission de déterminer si nous pourrions ou non examiner l'amendement aujourd'hui car le Règlement intérieur offre cette possibilité au Président, à la condition qu'une décision soit prise par la Commission. Je rappelle aux délégations que, aux termes de l'article 120 du Règlement intérieur, les propositions et amendements sont normalement présentés par écrit au Secrétaire général, qui en assure la distribution aux délégations.

En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de la commission, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. La présidence peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été distribués ou ne l'ont été que le jour même. Je consulte à présent la Commission pour savoir si elle souhaite examiner l'amendement de dernière minute proposé par la délégation australienne. À l'exception de la République arabe syrienne, tous les délégations, que ce soit expressément ou en gardant le silence, ont accepté l'idée d'examiner l'amendement aujourd'hui. Nous sommes en présence d'un consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse auprès du représentant de l'Italie. La Syrie n'est pas la seule délégation à avoir soulevé le problème. Nous devons être clairs. La séance d'aujourd'hui est enregistrée. Cet enregistrement et les minutes des séances peuvent être consultés. La Syrie n'est pas le seul pays à avoir dit que le texte de

l'amendement proposé par le représentant de l'Australie au projet de décision A/C.1/73/CRP.3 n'était pas le bienvenu.

M. Romussi (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à dire combien j'apprécie de vous voir, Monsieur le Président, à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui de l'Italie dans l'exercice de vos fonctions. Je pense que ce dont nous sommes saisis constitue un ensemble solide et répond aux arguments avancés par toutes les délégations qui se sont exprimées avant moi. Il me semble que certaines exigences doivent être prises en considération. Il serait fort regrettable qu'une question de procédure soit mise aux voix. Le consensus revêt une importance capitale. Nous appelons donc tous les États Membres à s'accorder sur une solution de consensus, comme vous l'avez envisagé, qui comprenne les deux paragraphes. L'amendement australien a été présenté. Il est simple, et je ne crois donc pas avoir besoin de l'avis de ma capitale. C'est quelque chose qui peut nous aller pour le mois qui vient. Nous l'acceptons avec grand plaisir.

M. Prieto (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est la deuxième fois que je prends la parole. Je voudrais simplement dire que ma délégation approuve l'amendement de l'Australie. Pour avancer sur la question, nous pourrions peut-être nous prononcer immédiatement sur le projet de décision A/C.1/73/CRP.3 déposé par le Brésil, en l'état. L'amendement australien pourrait alors faire l'objet d'un projet de décision distinct au sujet de quoi les délégations auraient suffisamment de temps pour consulter leurs capitales. Nous pourrions en revanche nous prononcer aujourd'hui sur le projet de décision initial du Brésil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le seul problème avec cette suggestion, c'est que nous avons parlé de réunir un consensus, pas de mettre aux voix le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3. Or, ni le projet de décision ni l'amendement ne font consensus. Étant donné que le projet de décision brésilien et l'amendement australien, qui a été présenté à la Commission aujourd'hui même, requièrent un examen plus approfondi par les délégations, je suggère que nous nous prononcions ultérieurement à la fois sur le projet de décision et sur l'amendement. J'ai dit que nous reporterions la décision à lundi, mais quelqu'un a parlé de mardi; je propose donc de repousser la décision à mardi pour éviter des discussions sans fin. Je m'engage à informer la Commission dès que possible de la suite

des événements. La Commission juge-t-elle ma proposition acceptable?

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : J'invite toutes les délégations à accepter le projet de décision (A/C.1/73/CRP.3) et l'amendement dont nous sommes saisis car c'est la seule manière de régler le problème. Si les délégations ne peuvent pas accepter l'ensemble, nous aimerions nous prononcer maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons un ensemble de données d'entrée. Il y a longtemps de cela, j'étais ingénieur en physique. Je travaillais dans le domaine de la physique nucléaire. Les mathématiques sont toujours la meilleure référence. Ce que nous avons comme données d'entrée, c'est la proposition brésilienne, l'amendement australien, une demande de report, une demande de décision aujourd'hui et, surtout, tout le monde veut parvenir à un consensus.

C'est entre nos mains. Devrions-nous éteindre toutes les lumières et espérer que dans une demi-heure nous aurons une solution? J'ai demandé si c'était dans mes prérogatives, en tant que Président, de prendre une décision. On m'a dit que ce n'était pas possible et que le Président n'était là que pour donner la parole aux représentants. Par conséquent, la balle est dans le camp de la Commission. Que faisons-nous?

La Commission veut un consensus mais elle n'arrive pas à se mettre d'accord sur la simple question de savoir s'il faut prendre une décision aujourd'hui ou lundi ni s'il faut ou non accepter l'amendement. Tout cela est légal et normal et fait partie intégrante du processus démocratique et s'inscrit dans le cadre du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, ici à l'ONU.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je crois qu'au tout départ nous avons demandé qu'il soit pris une décision immédiate. Par conséquent, prendre une décision lundi n'est pas à l'ordre du jour. Si la question est de savoir si l'on accepte ou non l'amendement proposé par l'Australie, ma délégation peut en décider. Nous acceptons l'amendement.

Si d'autres délégations ont besoin de plus de temps, prononçons-nous immédiatement sur le projet de décision, tel qu'il figure dans le document A/C.1/73/CRP.3, et alors lundi nous pourrions débattre de l'amendement proposé par l'Australie. Toutefois, la délégation brésilienne appelle une nouvelle fois les délégations à accepter le compromis en adoptant à la fois le

projet de décision et l'amendement comme un ensemble. Finissons-en avec la discussion et rentrons chez nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est trop tôt. Il n'est que 17 h 15.

Une fois encore, nous parlons de consensus. Est-ce qu'une quelconque délégation est opposée au projet de décision, publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3, qui a été déposé par le Brésil? Ou alors, est-ce qu'une quelconque délégation est opposée à l'idée d'un texte unique combinant le projet de décision déposé par le Brésil et l'amendement australien?

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ne pense pas qu'il soit possible de lire isolément le projet de décision déposé par le Brésil (A/C.1/73/CRP.3), à présent qu'il y a un amendement australien. Personnellement, je n'ai pas de pouvoir plénipotentiaire et ne peux prendre de décision seul. Je dois consulter ma capitale et je doute que nous voulions maintenant commencer à outrepasser les règles, pour ajouter à la confusion. Il y a une règle de 24 heures et j'aimerais m'y tenir. Je crois que c'est notre droit.

Il y a une nouvelle proposition – un amendement que je n'avais pas vu auparavant. J'ai certaines réserves quant à son rapport avec le projet de décision du Brésil. J'ai mentionné qu'on nous demande de faire preuve de souplesse d'emblée, mais que les informations font défaut quant à la suite. Nous ne savons pas où les consultations nous mèneront. J'estime qu'il est de ma responsabilité d'expliquer à ma capitale les avantages et inconvénients de l'ensemble proposé et de lui faire part de ma recommandation. J'ai besoin de temps pour cela. Je pense que lundi ou mardi conviendrait, selon l'organisation des déclarations de haut niveau lundi.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous félicite de votre élection Monsieur le Président, Vous avez tout notre appui.

Très brièvement, s'agissant de la proposition du Brésil (A/C.1/73/CRP.3), que nous avons reçue il y a une semaine, nous n'avons aucun problème avec son adoption, que ce soit par consensus ou par un vote. Si elle est mise aux voix, ma délégation votera pour. Si elle est adoptée par consensus, nous nous rallierons au consensus. Concernant l'amendement australien, je crois qu'avec ou sans, vous avez, en tant que Président de la Première Commission, élu par elle, l'autorité nécessaire pour convoquer des consultations sur le sujet. Nous ne voyons donc pas le besoin ou l'intérêt

d'une décision écrite ou officielle de la Commission sur cette proposition.

Néanmoins, s'il y a une forte volonté d'avoir la proposition par écrit, nous nous en réservons le droit, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ainsi qu'il est prévu dans le Règlement intérieur, elle devrait être établie par écrit et distribuée aux États Membres. Elle n'a pas été distribuée. Le Règlement intérieur ne dit pas qu'elle doit être affichée à l'écran. Elle doit être établie par écrit et distribuée. Cela n'a pas été fait. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'aborder dûment la question. Si nous sommes prêts à nous prononcer sur le projet de décision brésilien, nous suggérons en revanche que la discussion de l'amendement proposé par l'Australie soit repoussée à une date ultérieure afin de nous donner le temps nécessaire pour l'examiner et recevoir aussi des instructions de nos capitales.

Le Président (*parle en anglais*) : Il ne s'agit pas d'un amendement distribué par écrit, mais permettez-moi de citer le Règlement intérieur. La présidence peut autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements ou motions n'ont pas été distribués. En conséquence, l'affichage de l'amendement à l'écran en fait un peu plus qu'un amendement oral. C'est un amendement officieux. Il peut être considéré comme un amendement oral. Il est de mon droit de le soumettre à l'examen de la Commission, et du droit de la Commission de se prononcer à son sujet.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Je prends la parole car je ne l'ai pas encore fait et que je peux donc la prendre deux fois. J'aimerais préciser la position du Brésil.

Nous avons demandé une décision immédiate sur notre proposition (A/C.1/73/CRP.3), dans le respect du Règlement intérieur. Nous demandons que la Commission se prononce sur notre proposition initiale. Nous avons essayé autant que nous pouvions de trouver une solution concernant l'amendement australien mais ça n'a pas été possible. Par conséquent, nous voulons exercer notre droit d'obtenir que notre projet de décision initial, distribué plus tôt, soit examiné à la séance d'aujourd'hui. Nous n'entendons pas renoncer à ce droit. Nous souhaitons que le projet de décision, publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3, soit examiné immédiatement, conformément au Règlement intérieur.

Le Président (*parle en anglais*) : À ma connaissance, il y a deux options pour prendre une décision : par consensus ou par un vote. La délégation brésilienne est-elle prête à demander un vote?

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour clarifier, nous ne demandons pas que le projet de décision soit mis aux voix. Nous souhaitons qu'une décision soit prise. Si d'autres délégations s'opposent à l'adoption de la proposition, elles devront demander un vote.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aurai appris quelque chose aujourd'hui.

M^{me} Benítez Lima (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Il me semble que nous devons avoir à l'esprit que le fait de ne se prononcer que lundi sur le projet de décision déposé par le Brésil (A/C.1/73/CRP.3) ne changera rien à la décision que nous pourrions prendre aujourd'hui. Pourquoi? Parce que nous n'aurons pas de nouveaux éléments à communiquer à nos capitales. Le seul nouvel élément est affiché à l'écran. Je pense que nous pouvons tous nous accorder sur ce point. Nous pouvons débattre des modalités, des délais et ainsi de suite, mais sur le fond nous sommes tous d'accord. Le projet de décision du Brésil est la source de la controverse, et ce n'est pas un nouvel élément. Nous le connaissons déjà. C'est pourquoi cela n'a pas de sens de reporter la décision à lundi.

Le Président (*parle en anglais*) : D'autres délégations ont demandé plus de temps pour consulter leurs capitales et que celles-ci puissent leur donner des instructions au sujet de l'amendement proposé, ce que le Brésil a accepté en principe. Nous devons aussi respecter leur requête. Si certaines délégations n'ont pas de problème pour débattre des deux propositions, il en va autrement pour d'autres, qui doivent consulter leurs capitales. Nous devons faire preuve de respect à l'égard de tous les membres de la Commission.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je veux simplement rappeler une fois de plus que, comme d'autres délégations l'ont souligné, le projet de décision du Brésil (A/C.1/73/CRP.3) a été distribué. Monsieur le Président, l'Australie a proposé son amendement au projet de décision sur votre suggestion pour tenir des discussions complémentaires quant à l'avenir de la décision. Le Mexique avait également l'intention de distribuer un document de fond. Nous comprenons que certaines délégations ne sont pas prêtes à se prononcer sur la question. Comment alors réglerons-nous le

problème dans le futur? Quelle sera la composition du groupe d'experts? Quelle sera la fonction du groupe? Certaines délégations ont déclaré qu'elles ne savaient pas à quoi ressembleraient les futurs échanges de vues de haut niveau. Nous-mêmes n'en avons aucune idée et c'est pourquoi nous avons besoin de consultations.

Toutefois, nous pouvons décider d'inviter le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à participer à l'échange de vues de haut niveau de cette année. Cela ne peut pas être préjudiciable. Il s'agira d'une contribution positive, comme par le passé. De ce que ma délégation en comprend, cela n'empêchera aucune organisation de participer si elle souhaite s'exprimer. Nous n'y voyons donc rien d'injuste, contrairement à ce que certaines délégations semblent dire.

Je voudrais moi aussi appeler une fois de plus les délégations à régler aujourd'hui la question de la participation de l'OPANAL. J'estime que nous sommes prêts à le faire, sur la forme et du point de vue de la procédure, et politiquement. C'est la raison de notre présence à la séance d'aujourd'hui.

Nous pouvons continuer de parler de la manière dont les futurs échanges de vues de haut niveau seront organisés, de la forme qu'ils prendront, de qui sera invité, puis définir un mandat précis pour éviter d'avoir cette discussion chaque année, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président. C'est pourquoi l'Australie a proposé l'amendement, qui a été inclus, de bonne foi, dans l'examen du projet de décision. Ma délégation acceptera l'ensemble si cela peut nous permettre de nous prononcer aujourd'hui sur la question. Si tout le monde n'est pas d'accord pour prendre une décision sur l'ensemble, alors celui-ci n'existera plus.

Cela dit, le projet de décision déposé par le Brésil existe toujours. Ma délégation lui conserve son appui, et nous pouvons aisément nous prononcer aujourd'hui à son sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai de bonnes nouvelles. Vu l'heure, la séance d'information avec le Secrétariat est annulée. Il n'y aura pas de séance consacrée aux aspects techniques aujourd'hui.

Je vais suspendre la séance quelques minutes. Je demande à la délégation brésilienne et aux autres délégations intéressées de s'approcher de la tribune pour des consultations.

La séance, suspendue à 17 h 30, est reprise à 17 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : Aux dernières nouvelles, l'Australie se dit prête à retirer son amendement à condition que le texte proposé par la République arabe syrienne soit accepté.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil pour une motion d'ordre.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je demande que le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3, tel qu'il a été distribué la semaine dernière, soit mis aux voix. Toutes les délégations ont reçu des instructions de leur capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant du Brésil a demandé que le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3 soit mis aux voix.

Conformément à l'article 128 du Règlement intérieur, « Lorsque le Président a annoncé que le vote commence, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote ». En cas d'erreur de vote, les délégations souhaitant faire connaître leur intention de vote initiale ne doivent pas interrompre le processus de vote pour demander un rectificatif en prenant la parole. Elles doivent plutôt contacter le Secrétariat afin de préciser leur intention de vote initiale, laquelle sera reflétée dans les documents officiels.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision publié sous la cote A/C.1/73/CRP.3. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pérou,

Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Australie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, France, Guinée équatoriale, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie

Par 86 voix contre 2, avec 27 abstentions, le projet de décision A/C.1/73/CRP.3 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Mon pays n'a pas pris part au vote parce que nous sommes fermement convaincus que les questions d'ordre procédural ne devraient pas être réglées de cette manière et que de telles méthodes devraient donc être fortement découragées.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/73/CRP.2, en tenant compte de la décision qui vient d'être prise concernant la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, prévu le mercredi 17 octobre. Outre le Secrétaire général de l'OPANAL, la liste des intervenants comprendra donc les responsables suivants : la Haute-Représentant pour

les affaires de désarmement, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Directeur exécutif du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et le Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le désarmement.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au projet de calendrier indicatif contenu dans le document publié sous la cote A/C.1/73/CRP.2, tel que modifié?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle à nouveau l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », et sur l'article 99 a) du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/313, du 17 septembre 2018, a décidé d'établir l'ordre de roulement à la présidence des grandes commissions pour les 10 prochaines sessions de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième session. Conformément à l'annexe de cette résolution, le Président de la Première Commission pour la soixante-quatorzième session, en 2019, sera proposé par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Compte tenu de cette disposition, je propose que la Première Commission examine cette question en mai ou en juin 2019, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 55.